

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT, POUR LES TRANSITIONS ET L'AGRO-ÉCOLOGIE

EPA 2 appelle tous les établissements d'enseignement agricole à s'approprier une nouvelle ambition autour de 4 axes structurants :

- le développement actif de l'apprenant au cœur d'un système en mouvement ;
- le cheminement de la communauté éducative dans une dynamique pédagogique et la mobilisation de cette communauté éducative dans une démarche de progrès pour l'ensemble de ces missions : enseignement, restauration, santé, vie hors temps de classe ;
- le positionnement des exploitations et ateliers technologiques support des apprentissages terreau fertile des transitions au service des différents acteurs ;
- la synergie avec les territoires et l'implication dans l'essaimage de bonnes pratiques.

Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des transitions et de l'agro-écologie

- Action 1.1 Préparer les jeunes à débattre
- Action 1.2 Soutenir la dynamique du réseau des éco-responsables
- Action 1.3 Développer la participation active des apprenants dans la construction et la conduite de projets
- Action 1.4 Reconnaître et valoriser toutes les compétences des apprenants liées aux transitions

Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions

- Action 2.1 Intégrer les enjeux des transitions et de l'agro-écologie dans les projets d'établissements
- Action 2.2 Poursuivre la rénovation des référentiels
- Action 2.3 Accompagner et former les équipes éducatives et pédagogiques aux référentiels rénovés
- Action 2.4 Mettre en place une plate-forme de ressources pédagogiques accessible à tous les acteurs de l'enseignement agricole

Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, démonstrateurs et expérimentateurs

- Action 3.1 Élaborer et déployer une approche diagnostique harmonisée des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole
- Action 3.2 Mobiliser les exploitations et ateliers de l'enseignement agricole autour d'objectifs collectifs et suivre leurs progrès
- Action 3.3 Participer à des projets d'expérimentation et démonstration multi-sites
- Action 3.4 Repérer et impliquer des exploitations innovantes sur le territoire

Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

- Action 4.1 Renforcer et développer les partenariats territoriaux
- Action 4.2 Rendre visible et accessible la TAE mise en œuvre dans les établissements
- Action 4.3 Structurer des partenariats thématiques



AXE 1

Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des transitions et de l'agro-écologie

Préparer les jeunes à débattre et à s'exprimer dans et hors de la classe.

À l'exemple du grand oral du bac, les jeunes doivent acquérir les compétences leur permettant de se situer dans les controverses, les questions socialement vives, de pouvoir argumenter/contre-argumenter, renforcer leur esprit critique notamment face au flux d'informations (internet) ...

Soutenir la dynamique des réseaux écoresponsables.

Intégrer les jeunes dans toutes les démarches d'évolution des pratiques visant à aller vers une société moins impactante pour son environnement (alimentation, transports, eau/énergie, pratiques agronomiques...)

Développer la participation active des jeunes.

S'appuyer sur des dynamiques de projets au sein de l'établissement ou du territoire et développer les sciences participatives (observation de la biodiversité, bulletin de santé du végétal, concours général agricole pour les jeunes, trophées de l'agro-écologie...)

Valoriser et reconnaître les compétences.

développer la reconnaissance sous forme de badge numériques des aptitudes acquises lors de démarche volontaires des apprenants comme écoresponsable, ambassadeur, référent...

Axe 1 - Encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des TAE	
Nombre de badges numériques délivrés à des apprenants investis dans une action	
Nombre d'apprenants ayant choisi l'unité facultative « engagement citoyen »	
Nombre d'établissements engagés dans une démarche écoresponsable	100% en 2022
Nombre de groupes d'apprenants participant à des projets de sciences participatives	
Nombre d'établissements qui participent à au moins 1 appel à projets valorisant les initiatives et l'implication des apprenants, impulsés par la DGER	



AXE 2

Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions

Intégrer les enjeux de la transition dans les projets d'établissement :

Ils devront être revus au regard d'EPA2 (sans doute avant fin 2020) et chaque établissement devrait être amené à définir un programme local priorisant son plan d'action.

Intégrer la transition agroécologique dans les référentiels qui ne le font pas encore et accompagner les équipes pédagogiques aux nouveaux référentiels

Mettre en place une plate-forme de ressources pédagogique accessible à tous les enseignants pour valoriser l'évolution des pratiques.

Axe 2 - Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie et préparer aux transitions	
% de référentiels intégrant les enjeux des transitions, du bien-être animal et de l'agro-écologie	100% en 2025
Nombre d'agents de l'établissement ayant suivi 1 formation / transitions et agro-écologie (à partir rentrée 2019)	
Nombre d'établissements dans lesquels les démarches pédagogiques expérimentales sont déployées	
Nombre de fiches Pollen déposées sur le site Chlorofil	



AXE 3

Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, démonstrateurs et expérimentateurs

Chaque exploitation et atelier rattachée à un établissement doit mettre en œuvre une démarche harmonisée de diagnostic (en y intégrant les apprenants, cf axe 1) permettant une analyse partagée. Le projet du centre et d'établissement doit s'appuyer sur les résultats de ce diagnostic.

Mobiliser les EA-AT autour d'objectifs collectifs :

développement de l'agriculture biologique = en 2025, 100 % des EA ont au moins 1 atelier ou une partie de sa SAU labellisée AB, 100 % des ateliers agroalimentaires sont certifiés AB. Ce qui n'est pas en AB doit être certifié HVE3 ou SIQO

Arrêt du glyphosate = fin 2020

Participer à des actions de démonstration- expérimentation multi-sites en lien avec les établissements du supérieur et les instituts de recherche et acteurs du développement agricoles

Identifier et valoriser les autres exploitations innovantes du territoire et les impliquer dans la formation des apprenants

Axe 3 - Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, démonstrateurs et expérimentateurs		
% d'exploitations agricoles et ateliers technologiques ayant mis en œuvre un diagnostic système		100% fin 2020
% d'établissements ayant parmi son (ses) exploitation(s) agricole(s) au moins un atelier de production en AB (représentant au moins 20% de la SAU de l'établissement)		100% en 2025
% de SAU en AB, HVE3 ou SIQO		100% en 2025
% d'ateliers technologiques ayant une certification AB		100% en 2025
% d'exploitations agricoles n'utilisant pas ou plus de glyphosate		100% fin 2020
Consommation d'eau et d'énergie dans les ateliers technologiques / kg aliment produit		Réduction
Nombre d'exploitations agricoles et ateliers technologiques approvisionnant la cantine de leur établissement		
Nombre de groupes /classes impliqués dans un projet pour les transitions et l'agro-écologie structurant de l'exploitation agricole ou atelier technologique de l'établissement		



AXE 4

Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes

Développer et renforcer les partenariats locaux.

Les établissements sont invités à intégrer les collectifs d'agriculteurs en TAE (GIEE, DEPHY, 30 000) ou à nouer des partenariats « pédagogiques » avec eux, à intégrer (ou initier) des plans alimentaires territoriaux, locaux...

Rendre visible les TAE mises en œuvre sur l'établissement et le territoire en organisant, participant à des actions d'événements de communication, de démonstration (intégrant les apprenants cf axe1)

Structurer des partenariats thématiques en développant des conventions à une échelle territoriale plus vaste : avec l'agriculture biologique (DGER-FNAB , DRAAF-FRAB, GAB-EPL, les agences de l'eau, l'horticulture (ASTREDHOR)

Axe 4 - Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes	
Nombre de partenariats ou projets formalisés avec des acteurs du territoire	En 2022, au moins 2 par établissement
Nombre de partenariats ou projets lauréats d'un appel à projet, impliquant conjointement des acteurs ESR (enseignement supérieur et recherche), des acteurs de l'enseignement technique agricole et des acteurs du développement agricole	
Nombre de 1/2 journées de temps d'échange ou débat sur les transitions et l'agro-écologie ouvertes à des partenaires socio-économiques, parties prenantes ou grand public	
% en valeur de produits de qualité et durables utilisés en restauration collective de l'enseignement agricole (cf loi EGALIM)	Au 01/01/ 2022 : 50%
dont AB	En 2022 : 20%
Etablissements ayant engagé des démarches pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM dans leur service de restauration collective	Au 01/01/2021 : 100%

Le rôle de l'établissement

Chaque établissement d'enseignement agricole intègre, dans la mise en œuvre de son projet d'établissement, les enjeux des transitions et de l'agro-écologie en prenant en compte les axes structurants du plan EPA2.

La traduction opérationnelle pourra prendre la forme d'un **Plan Local Enseigner à Produire Autrement (PLEPA)**,

Indicateurs
Nombre d'établissements ayant présenté leur appropriation et déclinaison du plan EPA2 devant leur Conseil d'administration